Envoyé en préfecture le 02/03/2022

Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le 02/03/2022

ID: 034-213402704-20220224-2022_033-DE



DELIBERATION 2022-033

LE VINGT-QUATRE FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS: M. RIO, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, Mme PENA, M. TREPREAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, Mme MAURIN, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme FABRY donne procuration à M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE donne procuration à M. RIO, M. HIVIN donne procuration à M. RIO, Mme FERRAI donne procuration à Mme PENA, M. WALCZACK donne procuration à M. TREPREAU, M. BLANCHARD donne procuration à Mme BRUEL, M. CADIOU donne procuration à M. LEFEVRE, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme MAURIN, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE.

ABSENTS: Mme PIACENTINI-MOREAU, Mme MOUGIN, M. DE BOISEGLIN

M. PLAUTIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet: Désignation de membres à la commission Développement Durable et Aménagement du **Territoire**

Suite à l'adoption de la délibération 2022-... de la présente séance et afin de tenir compte des modifications apportées aux commissions extramunicipales et à leur composition, M. le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire (4 majorité, 1 opposition).

Cette nouvelle élection se réalisera à bulletin secret selon les dispositions du code général des collectivités locales et notamment son article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

De procéder à l'élection de 5 membres du Conseil Municipal à la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire (4 majorité, 1 opposition).

Election des 4 membres de la majorité :

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages exprimés : 28

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Christophe VAN LEYNSEELE Mireille PASSERAT DE LA CHAPELLE Jacques BRUGUIERE Anne RIMBERT	28

Envoyé en préfecture le 02/03/2022

Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le 02/03/2022

SLO

ID: 034-213402704-20220224-2022_033-DE

Election du membre de l'opposition :

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages exprimés : 6

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Emmanuelle MYSONA	2
Luc ROBIN	4

M. Christophe VAN LEYNSEELE, Mme Mireille PASSERAT DE LA CHAPELLE, M. Jacques BRUGUIERE, Mme Anne RIMBERT et M. Luc ROBIN sont désignés membres de la commission Développement Durable et Aménagement du Territoire.

François RIO, Maire de Saint-Jean-de-Védas

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.